

# Relocalisation sur le bassin versant des Gardons 12 décembre 2019



# L'EPTB GARDONS

## Un syndicat de rivière en charge du bassin versant des Gardons

- ➔ coordination à l'échelle du bassin versant (SAGE – contrat de rivière – Plan d'Actions de Prévention des Inondations – Plan de Gestion de la Ressource en Eau)
- ➔ risque inondation : sensibilisation, ouvrages hydrauliques, travaux d'aménagement
- ➔ ressource en eau : sensibilisation, étude
- ➔ milieux naturels : sensibilisation, entretien des cours d'eau, restauration physique

# L'EPTB GARDONS

Un établissement public :

- ➔ Adhérents : principalement des communautés de communes et la communauté d'Alès agglomération
- ➔ Territoire : 2000 km<sup>2</sup> de bassin versant répartis sur les Département du Gard et de la Lozère, 161 communes
- ➔ Président : M. ROUSTAN
- ➔ GEMAPI par transfert





# LA CRUE DE SEPTEMBRE 2002

- ➔ Débit du Gardon : 7 000 m<sup>3</sup>/s en Gardonnenque
- ➔ Hauteur d'eau : de 0 à 23 m de haut dans les gorges
- ➔ 23 décès
- ➔ 800 millions d'euros de dommage



# COLLIAS, COMMUNE PRÉCURSEUR

- ➔ classée pour son paysage – grand site des Gorges du Gardon
- ➔ située dans le secteur des gorges du Gardon -> hauteur et vitesse importantes
- ➔ très durement touchée par la crue de septembre 2002



# COLLIAS, COMMUNE PRÉCURSEUR

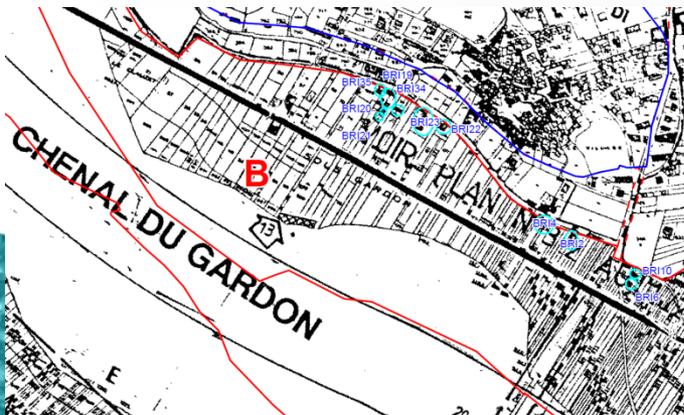
- ➔ des maisons détruites, rasées par la crue
- ➔ ouverture à l'urbanisation exceptionnelle de terrains pour permettre aux sinistrés de rester sur la commune



# LA PRÉFECTURE DU GARD

## Réflexion à l'échelle du Département du Gard :

- ➔ lancement d'une étude de localisation des zones les plus exposées (croisement hauteur d'eau – vitesse) portée par la DDE
- ➔ identification des bâtiments dans ces zones et évaluation de leur vulnérabilité



# LA PREFECTURE DU GARD

- ➔ Prise de contact par la Préfecture avec les propriétaires pour acquisition amiable
  - 1<sup>er</sup> accords : acquisition avec un plafond financier réglementaire et intervention de l'assurance
  - 2<sup>ème</sup> accords : acquisition sur la base d'estimation de France Domaine



# LA PRÉFECTURE DU GARD

## ➔ Bilan de la procédure amiable :

- 250 bâtiments achetés et démolis sur le bassin versant des Gardons,
- 36 millions d'euros investis,
- Principal poste de dépense des PAPI.

## ➔ Procédure d'expropriation en cours portée par l'Etat

## ➔ Procédure exceptionnelle – la Préfecture n'a pas renouvelé sa démarche dans le cadre des autres crues (2014 – 2015)



# NOUVELLE PROCÉDURE RELOCALISATION

➔ nouvelle procédure mise en œuvre suite aux crues de 2014 :

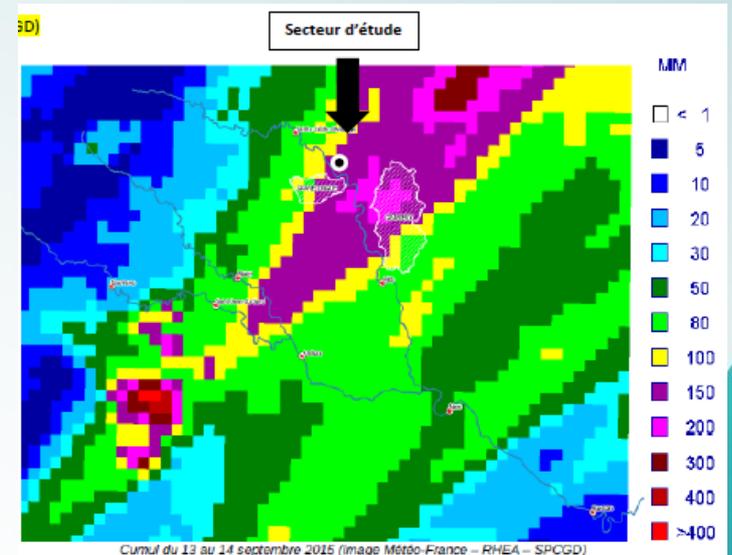
- Intervention du Fonds de Prévention des Risques Majeurs Naturels après un événement (pas de manière préventive)
- Sollicitation des propriétaires sinistrés auprès de la mairie qui transmet les demandes à la DDTM
- Pré-expertise de la DDTM des demandes
- Etablissement d'un dossier technique (EPTB Gardons)
- Dépôt par la mairie du dossier de demande de financement auprès de la DDTM

# NOUVELLE PROCÉDURE RELOCALISATION

- Instruction Etat : DDTM, DREAL, Ministère
  - En cas de validation, signature de la convention financière de financement à 100% par le FPRNM
  - Acquisition, désamiantage et démolition du bâtiment par la commune
  - Terrain rendu inconstructible
- 
- ➔ Population peu informée, situations difficiles post-crue
  - ➔ Procédure longue et incertaine
  - ➔ 4 dossiers aboutis suite aux crues de 2014 et de 2015

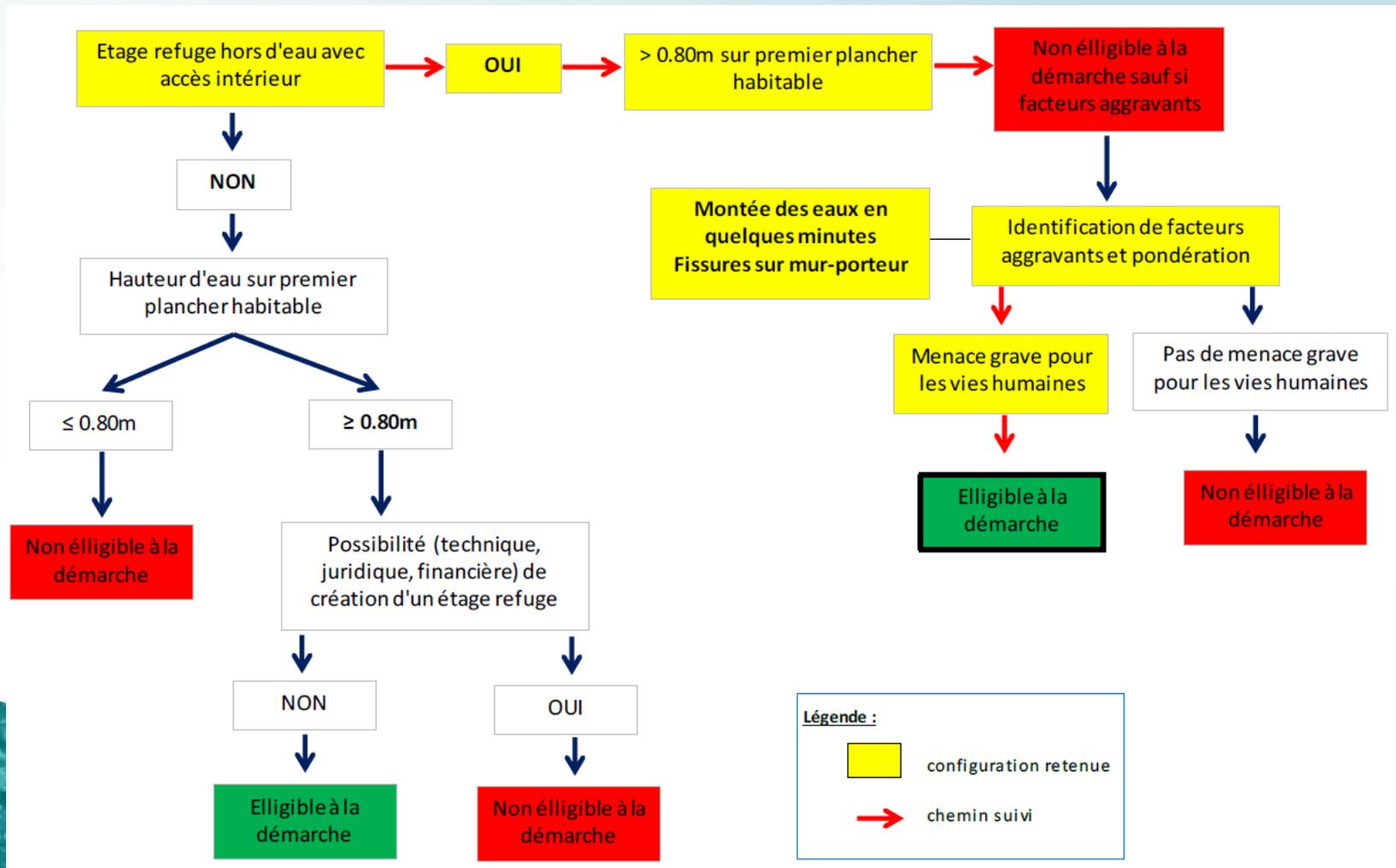
# EXEMPLE

- ➔ Localisation du bien
- ➔ Description de l'événement hydrométéorologique
- ➔ Présentation des conditions d'inondabilité et de mise en danger



# EXEMPLE

## Evaluation de la vulnérabilité des biens et des personnes :



# EXEMPLE

## Coût / efficacité des moyens de protection

- ➔ évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (France Domaine) : montant acquisition + démolition
- ➔ évaluation des mesures de sauvegarde collective
- ➔ évaluation des mesures de sauvegarde rapprochée

## Conclusion sur la pertinence du projet